



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 27 Août 2018 – 18h30

Date de convocation : 23/08/2018

► APPEL ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS

L'an deux mille dix-huit, et le vingt-sept août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le 23 août, s'est réuni en salle des mariages, sous la Présidence de Monsieur René BANTOURE, Maire **(1)**

Assisté de :

Etaient présents **(15)** :

Adjoints : MM. Henri BONNAFOUS, Pierre BOUZAGE, Mmes Marie Rose BOUISSET, Marguerite GAMMELIN, Yannique GRUEL, M. André XIFFRE.

Conseillers Municipaux : Mme Catherine BARNEDES, MM. Philippe CASSO, David PLANAS, Jean Luc POCH, Bruno QUINTA, Sébastien RAYA, Mme Jocelyne RIBUIGENT, M. Henri SALA, Mme Nicole WOLKONSKY.

Etaient représentés **(2)**

Maryline PUJOLAR donne procuration à André XIFFRE

Pierre AZEMA donne procuration à David PLANAS

Absents excusés **(3)**

M. Jean-Louis DUCH-SOLE

Mme Rebecca COX

Mme Charlotte FRIGERIO

Observations **(2)**

Mme Edith DEVOS : démission 2016

Mme Liliane BARBES : décédée 2018

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**
 Mme Yannique GRUEL est désignée secrétaire de séance.

► **ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 31 Juillet 2018**
 M. le Maire fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation.

UNANIMITE

* * * * *

1- Compte rendu des délégations du Maire :

Déc.2018 N°	Objet	alinéa	Date signature	Visa S/Préfect.
62	Louage de choses Convention Ville d'Arles sur Tech / association "Broderie et dentelles d'Arles sur tech" (Mme Christine ALLALI, présidente) pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Magnard. Période de mise à disposition : du 15 Août 2018 pour 1 an renouvelable par tacite reconduction.	5	06/08/2018	09-août
63	Marchés Accords-cadres Contrat de maintenance et de suivi informatique : Ville d'Arles sur Tech / SAS RI.Start (2 place des Chardonnerets - 66300 TRESSERRE) pour : l'assistance téléphonique - l'intervention sur site d'un technicien ou formateur - contrôle à distance des ordinateurs. Montant de la prestation globale : 103 tickets d'intervention pour un montant de 2 565 € HT.	4	06/08/2018	09-août
64	Louage de choses Convention de location : Ville d'Arles sur Tech / Mme Stéphanie LOPEZ, pour la mise à disposition d'un local situé aux Toiles du Vieux Moulin - Loyer mensuel de 75€, pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2018	5	08/08/2018	09-août
65	Louage de choses Convention Ville d'Arles sur Tech / association "Ensemble Vocal du Haut-Vallespir" (Mme Monelle COLMAN, présidente) pour la mise à disposition, à titre gracieux, du rez-de-chaussée de l'espace Camille Maler, avenue de las Indis. Période de mise à disposition : du 1er septembre 2018 pour 1 an renouvelable par tacite reconduction.	5	17/08/2018	23-août

Finances

2- Attribution de subvention (M. le Maire)

Vu la délibération n°23/2018 du 09/04/2018.

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention à l'association « Festival Carte Blanche » en Vallespir, d'un montant de 500 €.

[Délibération n° 55 / 2018](#)

Vote : unanimité

Ressources Humaines

3- Tableau des effectifs (M. le Maire)

Vu la précédente délibération n°45/2018 du 31 Juillet 2018 relative au Tableau des effectifs,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE** la création de postes contractuels suivants :
☞ 2 postes d'Adjoint administratif à 20/35^{ème}
- ▶ **MODIFIE** le tableau des effectifs
les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012
- ▶ **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 56 / 2018](#)

Vote : unanimité

Foncier

4- Le Calciné : Cession de terrains pour la construction de maisons individuelles Lancement de la procédure de consultation (M. le Maire)

Vu la délibération du 18 décembre 2017 portant acquisition à l'EPF Occitanie des parcelles cadastrées section B 444 (1 900 m²) & B 1177 (8 015 m²).

Vu la décision de la commune de ne pas faire de lotissement communal sur ces parcelles,

Vu la destination de ces terrains à la construction de maisons individuelles traditionnelles et de voiries.

Il convient donc d'établir un Cahier des charges qui aura pour objet :

- De préciser les modalités selon lesquelles la commune d'Arles sur Tech entend mettre les candidats acquéreurs en concurrence.
- D'identifier le bien immobilier concerné et de fournir les informations spécifiques s'y rapportant.

En conséquence de quoi, le présent cahier des charges comporte deux parties :

- Première partie – Conditions générales : Objet et modalités de la consultation.
- Seconde partie – Conditions particulières : Identification et information sur le bien concerné.

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ **AUTORISE** le Maire à procéder au lancement d'une consultation sous forme de cahier des charges pour permettre la mise en concurrence des futurs acquéreurs pour le projet « VENTE D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES TRADITIONNELLES - Secteur le Calciné – 66150 ARLES sur TECH »
- ▶ **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents afférents.

[Délibération n° 57 / 2018](#)

Vote : unanimité

Intercommunalité

5- **SYDEEL66 : Approbation des modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan** (M. Le Maire)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la délibération N° 52032018 en date du 31 Juillet 2018, du Comité Syndical du SYDEEL66

M. le Maire explique que le Comité syndical du Syndicat départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66), dans sa séance du 31 Juillet 2018, a délibéré à la majorité en faveur des modifications de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral N° PREF/DCL/BCAI/2017187-0001 du 06 Juillet 2017.

Les modifications envisagées ont pour intérêt l'inscription d'une nouvelle compétence optionnelle d'infrastructures de communications électroniques et le changement des modalités de retrait des compétences optionnelles.

En effet, dans un premier temps cette nouvelle compétence pourra s'exercer pour les communes du syndicat intercommunal de télévision du Conflent, si la procédure engagée pour sa dissolution arrive à son terme, et dans les conditions fixées par l'article 6 des statuts du SYDEEL66

Le SYDEEL66 pourra ainsi relayer la retransmission de la Télévision dans la continuité de sa mission de service public par transfert de compétence.

Dans un deuxième temps, cette compétence permettra également de proposer aux communes adhérentes des services mutualisés dans le domaine des nouvelles technologies numériques et du haut débit.

D'autre part, les modalités de retrait dans l'article 7 ont été changées en supprimant la durée minimale de 5 ans pour la reprise de la compétence.

La délibération du Comité Syndical en date du 31 Juillet 2018 nous a été notifiée, et il appartient au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de trois mois sur ces modifications conformément aux dispositions des articles L 5711-1 et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si les conditions de majorité sont réunies, la modification des statuts sera entérinée par un arrêté préfectoral.

→ Le Conseil Municipal

- ▶ **APPROUVE** dans ses dispositions la rédaction des articles 5.2.5 et 7 dans les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66).
- ▶ **MANDATE** M. le Maire pour adresser la délibération aux services préfectoraux à laquelle seront annexés les statuts adoptés et l'autorise à signer tous documents utiles à cette affaire

[Délibération n° 58 / 2018](#)

Vote : unanimité

Fin de réunion à 19 h 15

Le compte-rendu est affiché en Mairie le 30/08/2018 et positionné sur le site internet de la commune